

Extrait du ACADÉMIE DE LYON

<http://www22.ac-lyon.fr/enseigne/sbssa/spip.php?article1537>

Le terme "massage" n'est plus réservé aux kinés

- Enseignements professionnels - Filière "soins personnels" -

Date de mise en ligne : lundi 29 janvier 2018

Copyright © ACADÉMIE DE LYON - Tous droits réservés

Le terme "massage" n'est plus réservé aux kinés

La nouvelle loi de modernisation du système de santé, parue au Journal Officiel le 26 janvier 2016, a donné lieu à de nombreuses modifications de la partie législative du code de la santé publique.

Consulter l'article

[Blog de Cassiopée Formation](#)